

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30363**

### Intitulé

Diagnosticteur immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Formation diagnostic technique immobilier (FDTI) Gérant

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230r Entretien général des bâtiments, 232r Contrôle des normes de construction et de sécurité

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mission du diagnosticteur immobilier consiste à réaliser des contrôles techniques en vertu des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre d'actes de transactions immobilières. Après ces contrôles, le diagnosticteur immobilier possède des compétences suffisantes afin d'établir les diagnostics immobiliers obligatoire concernant les modules suivant :

Voici les différents modules :

- Les constats de repérage amiante (vente, avant travaux, avant démolition)
- Les constats des risques d'exposition au plomb
- Le diagnostic termites
- L'état de l'installation intérieur d'électricité
- L'état de l'installation intérieur Gaz
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Le diagnosticteur doit posséder des capacités professionnelles en :

- Relation client ; bien identifier le besoin du client et interpréter les informations, et bien savoir communiquer avec les spécialistes et les non spécialiste.
- Réalisation du diagnostic ; exploiter lors de la réalisation des diagnostics, les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique etc ...
- Gestion administrative ; Rédiger un rapport de chaque diagnostic, en utilisant les logiciels adaptés.  
Le titulaires est capable de :
  - Organiser et vendre des missions en diagnostics immobiliers
  - Réaliser des états, constats et repérages caractérisant le bâtiment avant sa mise en vente ou sa mise en location
  - Rédiger des rapports de diagnostics immobiliers conformes aux réglementations en vigueur.
  - Piloter une entreprise de diagnostics immobiliers constituée d'une ou plusieurs personnes.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Diagnostic immobilier

Le diagnosticteur immobilier peut :

- Créer son propre cabinet en diagnostics immobiliers
- Etre salarié dans des structures telles que : bureaux de contrôles, experts immobiliers, cabinets de diagnostics immobiliers.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

### Réglementation d'activités :

Référence textes réglementaires : Art L271-6, R271-3 du code de la construction et de l'habitation

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée des quatre blocs suivants :

Bloc 1 : Organiser et vendre des missions en diagnostics immobiliers

Bloc 2 : Réaliser des états, constats et repérages caractérisant le bâtiment avant sa mise en vente ou sa mise en location

Bloc 3 : Rédiger des rapports de diagnostics immobiliers conformes aux réglementations en vigueur

Bloc 4 : Piloter une entreprise de diagnostics immobiliers constituée d'une ou plusieurs personnes

Une attestation est remise pour chaque bloc obtenu. Chaque bloc peut être acquis indépendamment et l'obtention de l'ensemble des blocs permet la délivrance de la totalité de la certification.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30363 - Rédiger des rapports de diagnostics immobiliers conformes aux réglementations en vigueur</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les croquis et plans nécessaires au Dossier de Diagnostic Technique (DDT)</li> <li>- Maîtriser un logiciel de réalisation de diagnostics immobiliers</li> <li>- Mettre à jour les documents contractuels nécessaires (assurances, certifications...)</li> <li>- Savoir rédiger un ordre de mission</li> <li>- Définir les sources d'informations réglementaires liées au métier de diagnostiqueur</li> <li>- Interpréter les évolutions réglementaires et mettre en place les impacts en termes d'exercice de son métier</li> <li>- S'informer des principaux cas de litiges et des jurisprudences associées aux missions du DDT et à l'aspect contractuel du métier</li> <li>- Surveiller les évolutions du métier et des modèles économiques des entreprises de la filière</li> <li>- Apporter toute vigilance sur les risques juridiques en lien avec les responsabilités du diagnostic</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Cohérence entre la réalisation du diagnostic immobilier réalisé sur site et le contenu du rapport.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenance devant un jury basée sur les 3 rapports délivrés par le candidat : 10 minutes, à l'oral, en individuel</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30363 - Piloter une entreprise de diagnostics immobiliers constituée d'une ou plusieurs personnes</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer des objectifs de performance et analyser les résultats</li> <li>- Piloter et faire progresser une équipe de diagnostiqueurs immobiliers</li> <li>- Surveiller les modèles économiques existants de la filière</li> <li>- S'informer des évolutions technologiques et des nouveaux besoins en matériel lié au métier</li> <li>- Surveiller et mettre en application les exigences en termes de métrologie et de sécurité</li> <li>- Gérer les équipements réglementaires EPI/EPC (Équipements de Protection Individuelle/Équipements de Protection Collective)</li> <li>- Assurer la santé et la sécurité sur les chantiers</li> <li>- Surveiller les évolutions de ces exigences et règles liées à la santé sécurisée et au code du travail dans le temps (recyclage, formations)</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Soutenance devant un jury - 15 minutes, à l'oral, en individuel</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30363 - Organiser et vendre des missions en diagnostics immobiliers</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le besoin du client</li> <li>- Présenter commercialement les diagnostics à réaliser</li> <li>- Savoir gérer le démarrage de la mission en présence du client</li> <li>- Assurer le suivi de ses missions</li> <li>- Savoir gérer la phase de remise de rapports au client</li> <li>- Savoir organiser la promotion et la communication de prestations de diagnostics immobiliers, spécifiquement en fonction des prescripteurs et des clients de l'entreprise</li> <li>- Savoir négocier les prix de diagnostics</li> <li>- Différencier son offre et ses services</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Soutenance devant un jury (jeu de rôle) : 15 minutes, à l'oral, en individuel</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30363 - Réaliser des états, constats et repérages caractérisant le bâtiment avant sa mise en vente ou sa mise en location</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir reconnaître et évaluer les équipements du bâtiment</li> <li>- Identifier les différentes pathologies d'un bâtiment</li> <li>- Savoir évaluer la consommation énergétique d'un bâtiment ou partie d'un bâtiment</li> <li>- Savoir identifier les pathologies du bois et définir les mesures préventives et curatives</li> <li>- Savoir établir un repérage dans le cadre de la prévention des risques amiante</li> <li>- Savoir repérer et analyser l'état des appareils et équipements liés aux installations gaz et apporter des préconisations en cas de défaut constaté</li> <li>- Savoir repérer et analyser l'état des appareils et équipements liés aux installations électriques et apporter des préconisations en cas de constat de défaut, notamment pour le respect des règles de sécurité et le respect du code du travail</li> <li>- Savoir calculer une surface en application des règles de mesurage Carrez</li> <li>- Savoir établir l'état des lieux des risques naturels, miniers et technologiques</li> <li>- Savoir évaluer les risques sanitaires liés à l'exposition au plomb</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>S'assurer à partir de l'analyse des rapports que le candidat maîtrise les essais et mesures et contrôles nécessaires à la réalisation des diagnostics immobiliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenance devant un jury basée sur les 3 rapports délivrés par le candidat : 20 minutes, à l'oral, en individuel</li> <li>- Étude des QCM de validation des acquis remis par le candidat : à l'écrit, en individuel</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 professionnel salarié ou indépendant (25%)</li> <li>- 1 professionnel qualifié employeur (25%)</li> <li>- 1 responsable chargé du développement d'une structure en diagnostics immobiliers (25%)</li> <li>- 1 responsable pédagogique, représentant du cycle ou représentant des formateurs (25%)</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 professionnel salarié ou indépendant (25%)</li> <li>- 1 professionnel qualifié employeur (25%)</li> <li>- 1 responsable chargé du développement d'une structure en diagnostics immobiliers (25%)</li> <li>- 1 responsable pédagogique, représentant du cycle ou représentant des formateurs (25%)</li> </ul>

Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 professionnel salarié ou indépendant (25%)</li> <li>- 1 professionnel qualifié employeur (25%)</li> <li>- 1 responsable chargé du développement d'une structure en diagnostics immobiliers (25%)</li> <li>- 1 responsable pédagogique, représentant du cycle ou représentant des formateurs (25%)</li> </ul>
---------------------------------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnostic immobilier" avec effet au 10 janvier 2011, jusqu'au 17 avril 2021.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Formation diagnostic technique immobilier (FDTI) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault ( 34) [SAINT-JEAN-DE-VÉDAS]

Quartier Mauboule

Bâtiment 3 - "South Drive"

26000 VALENCE

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :